VIII TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN (1903 – 1992)

VIII.1 LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le début du XX^{e} siècle fut marqué par la loi du 19 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Les édifices paroissiaux restaient la propriété des communes. Mais sur le plan ministériel, la séparation entraîna des changements fondamentaux. D'abord, en 1881, le gouvernement créa un ministère des Arts en ajoutant à ce ministère l'administration des Beaux-Arts, antérieurement à la charge du ministère des Cultes. Par décret du 30 janvier 1882, le nouveau ministère des Arts fut supprimé et les activités des administrations des Beaux-Arts et des Cultes furent attribuées pour part au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et pour part au ministère de la Justice et des Cultes. D'après la loi du 30 mars 1887, complétée par le règlement d'administration publique du 3 janvier 1889, la surveillance des travaux relatifs à la conservation des édifices classés « monuments historiques » était dévolue au ministre des Beaux-Arts. « Il y pourvoit avec le concours des préfets et avec l'assistance d'un service technique qui comprend : la commission, les inspecteurs généraux, le contrôleur général, les architectes en chef et les architectes ordinaires ou inspecteurs des Monuments Historiques. Les questions administratives qui concernent les édifices classés sont du ressort des préfets ; les questions professionnelles et notamment les questions de travaux sont du ressort du service technique » (390).

La séparation de l'Église et de l'État entraîna la suppression du ministère des Cultes. Par le décret du 19 avril 1906 les services d'architecture des Cultes furent rattachés au sous–secrétariat des Beaux-Arts, auquel les activités d'attribution des secours aux communes pour les églises furent transférées provisoirement. Par décrets des 27 mars et 12 avril 1907 ces activités furent rattachées aux Monuments Historiques. Finalement, par décret du 30 avril 1907, l'inspection générale des Monuments Historiques fut réorganisée en interdisant de cumuler les fonctions d'inspecteur général avec celles d'architecte en chef. La loi du 30 mars 1887 concernant les édifices classés fut actualisée par la loi du 31 décembre 1913. Entre autres, il fut stipulé que les travaux autorisés par le ministre des Beaux-Arts s'exécutaient sous la surveillance de son administration (391). Cette loi du 31 décembre 1913 est, à quelques exceptions près, restée valable jusqu'à nos jours.

VIII.2 LES TRAVAUX D'ENTRETIEN JUSQU'À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Au cours des premières années du XX^{e} siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, ne furent exécutés que des travaux d'entretien partiels au chœur de la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre. A. Radel, alors architecte du département de l'Yonne et architecte ordinaire des Monuments Historiques, fit exécuter d'après le devis du 23 février 1903, des réparations aux couvertures en tuiles aux versants du chœur sur l'Yonne et, en 1906, d'après le devis du 30 mars, il fit refaire une partie de la toiture au-dessus du déambulatoire côté nord, ou « par suite du mauvais état de la toiture la pluie traversait les voûtes du déambulatoire ». Le 26 août 1907, le même architecte établit un devis descriptif et estimatif des travaux de restauration aux dalles de couvertures de la chapelle du Trésor, ainsi que la réfection d'enduits

intérieurs de l'intrados des voûtes et des raccords au plafond de peintures en décors. L'exécution en fut approuvée le 10 août 1909 (392).

Le mauvais état des verrières du chœur posait un problème particulier. Les restaurations antérieures des XVIe et XIXe siècles se révélaient insuffisantes. La ruine des vitraux était à craindre (393). Le 28 juillet 1911, l'architecte Louzier soumit à l'approbation du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts un projet pour la remise en plomb des vitraux du XIII^{e} siècle. La dépense était estimée à 25.481,45 F. Le 31 janvier 1912, M. Schnersheim, alors inspecteur général, prit position dans son rapport à la commission des Monuments Historiques. Il jugea superflue l'installation des grillages de protection des vitraux « loin de toutes voies publiques », ce qui diminuerait la dépense de 4.365 francs. Dans ses séances du 8 et du 16 mars 1912, la commission des Monuments Historiques consentit à cette diminution et approuva la dépense relative à la remise en plomb des verrières du déambulatoire sous réserve d'une participation pour moitié du côté municipal. Le 2 août 1912 le conseil municipal confirma l'impossibilité d'une participation à cette dépense importante en raison de l'état actuel de ses finances. En réaction, le ministre proposa le 13 août de la même année d'ajourner provisoirement le projet (394).

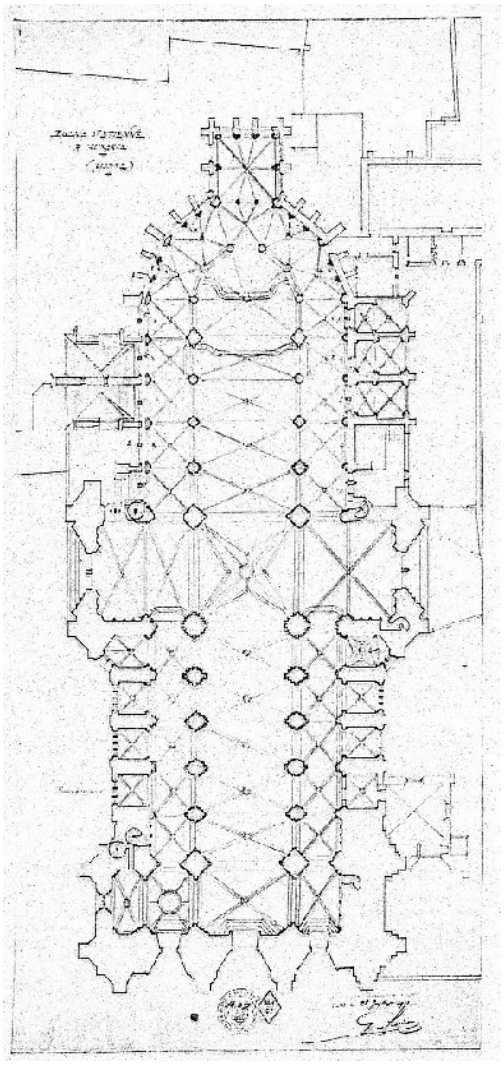

230. Plan établi par Louzier le 28 juillet 1911

VIII.3 LES TRAVAUX ENTRE LES DEUX GUERRES

VIII.3.1 La restauration des vitraux du déambulatoire

Le dossier de la restauration des vitraux du chœur fut repris par M. Bernard Haubold, architecte en chef des Monuments Historiques. Le 12 décembre 1919, il établit un devis descriptif et estimatif pour la remise en état des vitraux de trois fenêtres du déambulatoire, dont le vitrail de Jacques Amyot du XVIe siècle [14] et les fenêtres de la deuxième baie jumelée du déambulatoire [31 et 33]. D'après Haubold, ces vitraux étaient en très mauvais état et à restaurer complètement. Il fallait déposer les vitraux, démolir la maçonnerie dans les parties inférieures des vitraux, vitrer ou clôturer provisoirement les baies, remettre en plomb les vitraux en conservant les pièces anciennes irrégulières, mais en rétablissant la continuité du réseau géométrique et en complétant des parties manquantes ou disparates. Le total de la dépense estimée s'élevait d'abord à 3.250,81 F. Après avoir revu son devis dans le détail, Haubold avait dû corriger son estimation à un montant de 5.733,27 F. Ce nouveau devis du 14 mai 1920 fut approuvé par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le 8 novembre 1921. Selon la loi du 31 décembre 1913 concernant les édifices classés, la décision du ministère fut prise sous la réserve « que si les administrations intéressées à la conservation du monument s'engageaient à concourir à l'exécution de l'entreprise pour la somme de 2.700 francs, le budget des Beaux-Arts prendrait à sa charge le surplus de la dépense ». Le conseil municipal restait à saisir de la question, ainsi qu'au besoin le Conseil général. Les travaux en question furent adjugés le 8 février 1922 à Albert David, peintre-verrier à Auxerre. Mais cela ne fut que le premier pas d'une restauration des vitraux du déambulatoire à plus grande échelle. Le 28 décembre 1924, Haubold établit un devis descriptif et estimatif pour la restauration complète de la plupart de ces vitraux. Les travaux à exécuter étaient de même caractère que ceux décrits dans son devis du 14 mai 1920, y compris la réfection et le rejointoiement des appuis en pierre. Haubold décrit en détail tous les panneaux des vitraux à restaurer concernant au côté nord les vitraux 9 à 21, 27 et 29, et au côté sud les vitraux 8 à 12 et 16 à 38. Le montant du devis s'élevait à 99.713,90 F. Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en approuvant ces travaux le 10 mars 1925, fit observer néanmoins que l'administration des Beaux-Arts ne serait en mesure d'autoriser la réalisation des travaux que si elle pouvait compter sur un concours des autorités locales à concurrence d'au moins 50.000 francs (395).

L'association des Amis de la Cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre, fondée en 1919, s'occupait de trouver les fonds nécessaires à la restauration des vitraux. L'association faisait des confé-rences et s'adressait à la « Sauvegarde de l'Art français », plus spécialement au duc de Trévise. Ce dernier fit exposer quatre panneaux de vitraux d'Auxerre du XIIIe siècle à l'exposition des Maréchaux à Paris. Il parla des verrières d'Auxerre dans son bulletin de la Sauvegarde sans obtenir de grands résultats. Finalement, un riche italien, M. Mazotti-Biancinelli, de Milan, amateur d'arts, s'adressa au minis-tère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour offrir un cadeau de 25.000 francs à un monument français. Le ministère l'envoya à la Sauvegarde et le duc de Trévise fit ajouter cette somme au fonds de restauration des vitraux du chœur de la cathédrale d'Auxerre (396).

A ce moment là, la participation d'autrui s'éleva à la somme de 39.700 francs qui se décomposait ainsi :

- Don de M. Biancinelli, Milan 25.000 F
- L'association des Amis de la Cathédrale 6.000 F
- Département 3.700 F
- Ville 5.000 F

En conséquence, le directeur des Beaux-Arts demanda au préfet de demander une contribution globale supplémentaire de 10.300 francs auprès du Conseil général de l'Yonne, du conseil municipal d'Auxerre et de l'association des Amis de la Cathédrale. Finalement, après l'obtention des fonds nécessaires selon la répartition souhaitée, l'exécution des travaux fut approuvée le 17 mars 1925 et adjugée de nouveau à Albert David. Il fut aidé dans l'œuvre de regroupement et d'identification des verrières par M. l'abbé Fourrey (397), alors vicaire de la cathédrale d'Auxerre, professeur au Grand Séminaire de Sens dans les années trente et nommé évêque de Belley en 1955.

La restauration des vitraux fut réalisée au cours des années 1925 à 1930. En constatant l'insuffisance des fonds vers la fin des restaurations, Haubold établit un autre devis pour la réfection de la verrière biblique 19, estimée à 3.594,15 F; l'exécution fut autorisée le 4 juillet 1930 (398). L'abbé Fourrey apprécia bien la manière d'exécution de David qui ne s'était borné qu'à la remise en plomb des vitraux, mais avait également mis de l'ordre dans les travaux maladroits de ses prédécesseurs. Fourrey y revint en détail dans son œuvre *Les verrières historiées de la Cathédrale d'Auxerre, XIIIe siècle* (399).

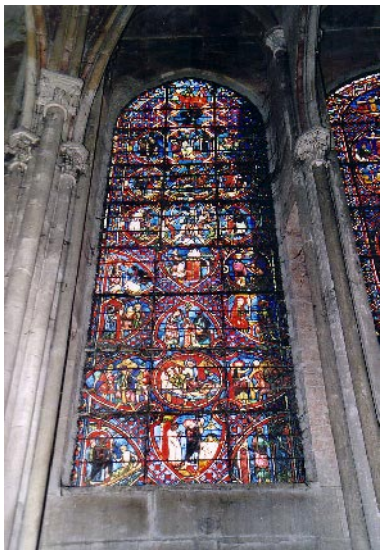

231. Verrière 8

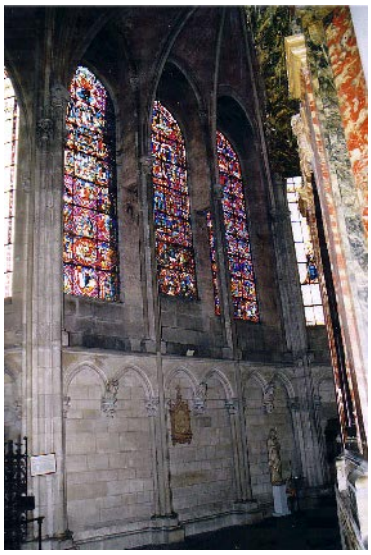

232. Verrières 8, 10, 12

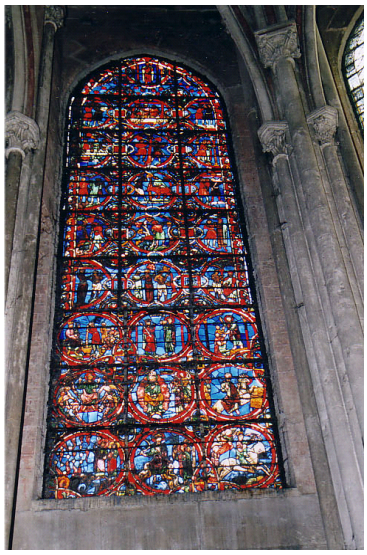

233. Verrière 12

VIII.3.2 La construction d'un escalier intérieur

En 1925, M. Mithouard, archiprêtre de la cathédrale, demanda l'autorisation de faire construire un escalier intérieur, partant du bas-côté nord du déambulatoire du chœur, pour accéder aux cryptes. Le 30 août 1925, l'architecte Bernard Haubold présenta un rapport à l'appui de ce projet au ministre, accompagné du plan ci-après. Haubold fit observer qu'en vue de la réalisation de cet escalier une fouille avait été pratiquée par M. Rosseau, l'architecte ordinaire. Cette fouille aurait mis au jour les traces d'un ancien passage conduisant de l'ancien évêché aux cryptes. En plus, une arcade en pierre avait été retrouvée avec piédroits dont les tailles des parements, d'après Haubold datant du XIIe siècle, étaient bien conservées. Le tracé du nouvel escalier fut adapté à l'ancien passage découvert comme indiqué au plan. Le montant du coût de construction s'élevait à 22.262,09 F.

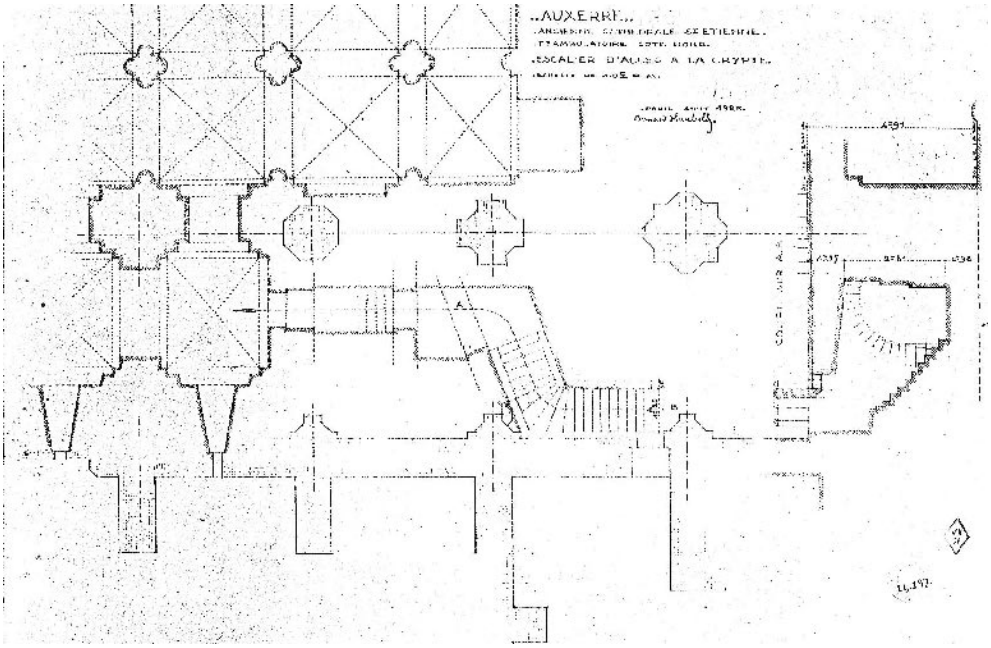

234. Plan d'escalier d'accès aux cryptes d'après Haubold

M. Rattier, membre de la commission des Monuments Historiques, dans son rapport à la commission du 10 octobre 1925, confirma les résultats obtenus par les sondages. D'après l'avis de M. Rattier, le débouché de l'ancien passage dans les cryptes aurait pu se faire par la réouverture de l'arcade-porte condamnée; mais, pour l'accès aux cryptes de l'intérieur de la cathédrale, deux solutions avaient été envisagées. D'après Rattier « la première serait de prolonger le passage à travers le mur gouttereau nord du chœur, puis d'établir contre la face de ce mur, un escalier que l'on protégerait par une construction couverte en appentis. Cet escalier aboutirait près d'une petite porte de 70 cm de largeur, déjà ouverte dans ce mur, par laquelle on pénétrerait dans l'intérieur de la cathédrale. La deuxième solution consisterait à établir l'escalier le long de la face intérieure du mur gouttereau et à le faire déboucher dans le bas-côté du chœur près de la petite porte ».

Après l'examen de ces deux dispositions en question, M. Rattier soumit à la décision de la commission la deuxième solution en faisant observer que M. l'archiprêtre de la cathédrale s'engagerait à prendre entièrement à sa charge le coût de construction de l'escalier. Cette solution fut adoptée par la Commission dans sa séance du 26 mars 1926 et approuvée par le ministre le 22 avril suivant. L'autorisation d'entreprendre les travaux aux frais du clergé fut donnée le 24 juillet 1926 en faveur d'Elie Bouquet, entrepreneur à Auxerre. L'escalier fut réalisé tel qu'il se présente aujourd'hui (400).

235. État actuel de l'accès aux cryptes (fermé)

VIII.3.3 Les restaurations des parties hautes du chœur

VIII.3.3.1 Les couvertures

De 1929 à 1936 un programme d'importantes restaurations aux parties hautes du chœur fut entrepris. L'architecte Haubold envisagea d'abord la continuation des réparations sur l'ensemble des toitures de la cathédrale entreprises au cours des années 1919 jusqu'en 1922. Par son devis du 29 mai 1929 (34), il proposa la réparation des couvertures du versant nord et de la première croupe nord-est du chœur ainsi que du versant est du transept nord. Ces travaux comprirent la réparation de la charpente, la réfection de la couverture en tuiles plates, grand moule, et le faîtage en tuiles faîtières ainsi que la révision et la réparation des tuyaux de descente des hauts combles. Le total de la dépense de ces ouvrages s'élevait à la somme de 73.577,33 F. Ce devis comprit en plus la remise en état des menuiseries et peintures des grands portails de la façade ouest et du transept pour un total de 31.272,84 F (401).

Dans son rapport du 3 juin 1929, Haubold soumit ce projet à l'approbation du ministre. Pourtant, le devis lui fut retourné par le directeur général des Beaux-Arts pour réduction des évaluations prévues. Dans sa réponse du 25 février 1931, Haubold se déclara être hors d'état de modifier les estimations de son devis, concernant les travaux de couverture. Il fit observer que la ville d'Auxerre aurait à participer à la dépense de 73.577,33 F pour environ un tiers. Se référant à l'idée de l'inspecteur général selon laquelle « les travaux de couverture pourraient être traités à des conditions meilleures, si l'on avait recours à des ouvriers de la région », Haubold répliqua en affirmant que les entreprises locales ne seraient pas capables d'entreprendre des travaux de ce genre. D'après Haubold, les combles de la cathédrale étaient couverts en tuiles plates, de moule spécial, très épaisses, la plupart vernissées et percées de deux trous

de fixation pour les chevilles en bois. On avait conservé une grande quantité de tuiles d'origine. Mais le caractère particulier de ces couvertures fut altéré par l'adjudication des travaux d'entretien aux tuiliers locaux. N'ayant pas la possibilité de faire reproduire ces tuiles spéciales en raison des frais découlant d'une commande forcément très limitée, ceux-ci employèrent des tuiles ordinaires du pays, de dimensions courantes. Haubold fit observer qu'une maison Monduit avait obtenu de bons résultats par l'utilisation de grandes tuiles spéciales employées à la cathédrale de Sens (402).

L'affaire en resta là, mais Haubold revint toujours aux restaurations des couvertures si nécessaire à l'ensemble de l'édifice. En 1932, il s'adressa au directeur général des Beaux-Arts pour une réparation d'extrême urgence à la charpente de la noue sud-est du chœur. Selon lui, l'état de vétusté du lattis n'y permettait plus la réfection de nombreuses tuiles manquantes. Il demanda donc à mettre à la disposition de M. Rousseau, l'architecte ordinaire, un crédit spécial de 1.400 francs. Ce crédit fut accordé le 19 décembre 1932 et les travaux réalisés au cours de l'année suivante (403).

VIII.3.3.2 Les voûtes hautes

Au début des années trente, une restauration de plus grande envergure s'imposait avec la restauration des voûtes hautes du chœur. Des désordres inquiétants se manifestaient sur les voûtains, ainsi qu'aux arcs qui les supportaient. Cette situation avait donné lieu à des articles de presse, qui allaient jusqu'à affirmer que la cathédrale d'Auxerre était menacée d'effondrement. Par suite, le duc de Trévise, président de la Sauvegarde, s'attacha à informer le ministre du danger dans lequel se trouvait la cathédrale. Cette intervention amena finalement l'ouverture des crédits nécessaires (404)

Haubold avait affirmé que les voûtes du chœur étaient parfaitement stables, mais que la présence de fissures pourrait toujours faire craindre la chute imprévue d'une pierre. Le 10 avril 1930, il présenta un devis concernant la restauration de ces voûtes avec remplacement de pierres fendues et, dans un deuxième chapitre, la réparation de la façade ouest de la cathédrale. Le premier chapitre de ce devis s'élevait à 104.588,13 F. Dans son rapport à la commission du 16 juin 1930, M. G. Ruprich-Robert, alors inspecteur général des Monuments Historiques, recommanda de n'autoriser ce travail que pour une travée. À son avis, on ne pourrait prendre une décision pour la restauration de l'ensemble qu'après l'établissement de l'échafaudage permettant un examen rapproché de l'état réel de ces voûtes. En conséquence, Haubold revit son devis estimatif et présenta un extrait pour une seule travée. Il proposa que le montant modifié soit entièrement subventionné par l'État. Cette proposition fut approuvée par la commission des Monuments Historiques le 27 juin 1930 (405).

Le 3 janvier 1931 Haubold présenta son devis ramené à la somme de 41.682,23 F qui ne comprenait que la restauration de la 4^{e} travée précédant le sanctuaire. Le devis fut approuvé par le ministre le 24 janvier suivant et les travaux d'exécution furent confiés à l'entreprise Albert Chatignoux de l'Isle d'Adam (Seine & Oise). L'établissement de l'échafaudage avait permis à l'architecte de se rendre compte de l'état des voûtes. Après l'enlèvement des badigeons et de la vieille peinture, Haubold put constater des déformations des arcs et des claveaux brisés ou écrasés, ainsi que de nombreux décollements et des lézardes qui apparaissaient sur les voûtes (voir croquis ci-après). Le résultat de ces examens était donc

plus grave que supposé. En conséquence, il fallut arrêter les travaux pour actualiser le devis approuvé, en y intégrant les voûtes du sanctuaire (406).

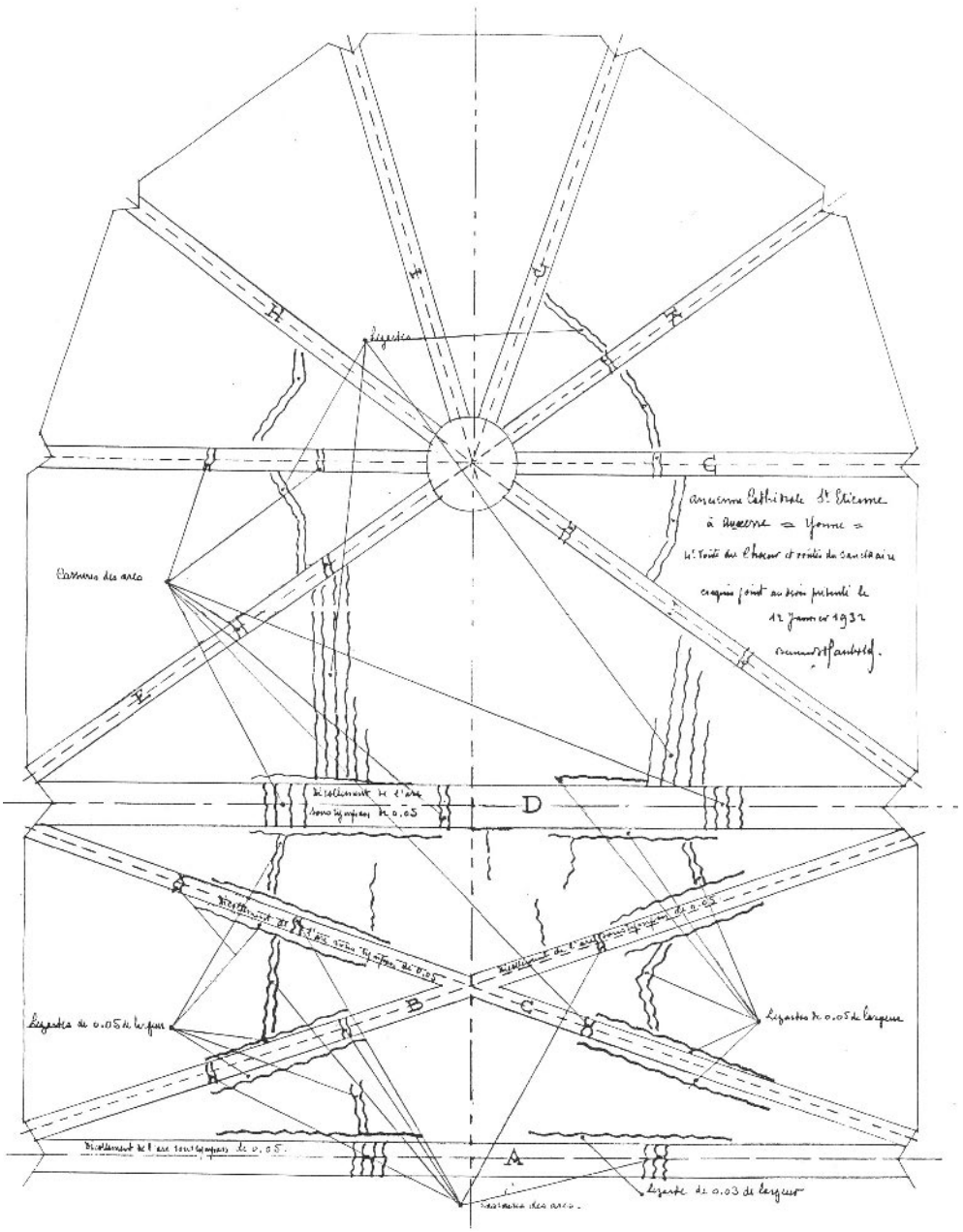

236. Croquis d'état des voûtes du sanctuaire établi par Haubold en 1932

Haubold jugea assez difficile de déterminer la cause exacte de ces désordres. La coupe qu'il présenta à la commission des Monuments Historiques (voir ci-après) fit ressortir que les murs gouttereaux sur une hauteur d'environ 20 mètres déversaient de 34 cm au nord et de 50 cm au sud. Les piliers, dans la hauteur des bas-côtés, étaient à l'aplomb et le dévers se produisit au-dessus, atteignant son maximum dans la hauteur de la butée des arcs-boutants. Cependant, les contreforts extérieurs montraient peu de hors d'aplomb, soit 15 cm au nord et 25 cm au sud. Pourtant, Haubold ne put constater aucun mouvement jusqu'alors apparu sur les piliers, ni sur les murs gouttereaux, arcs-boutants et contreforts. En outre, il supposa que les voûtes n'avaient jamais été restaurées hormis les calfeutrements, rejointoiements et badigeons qu'il avait constatés.

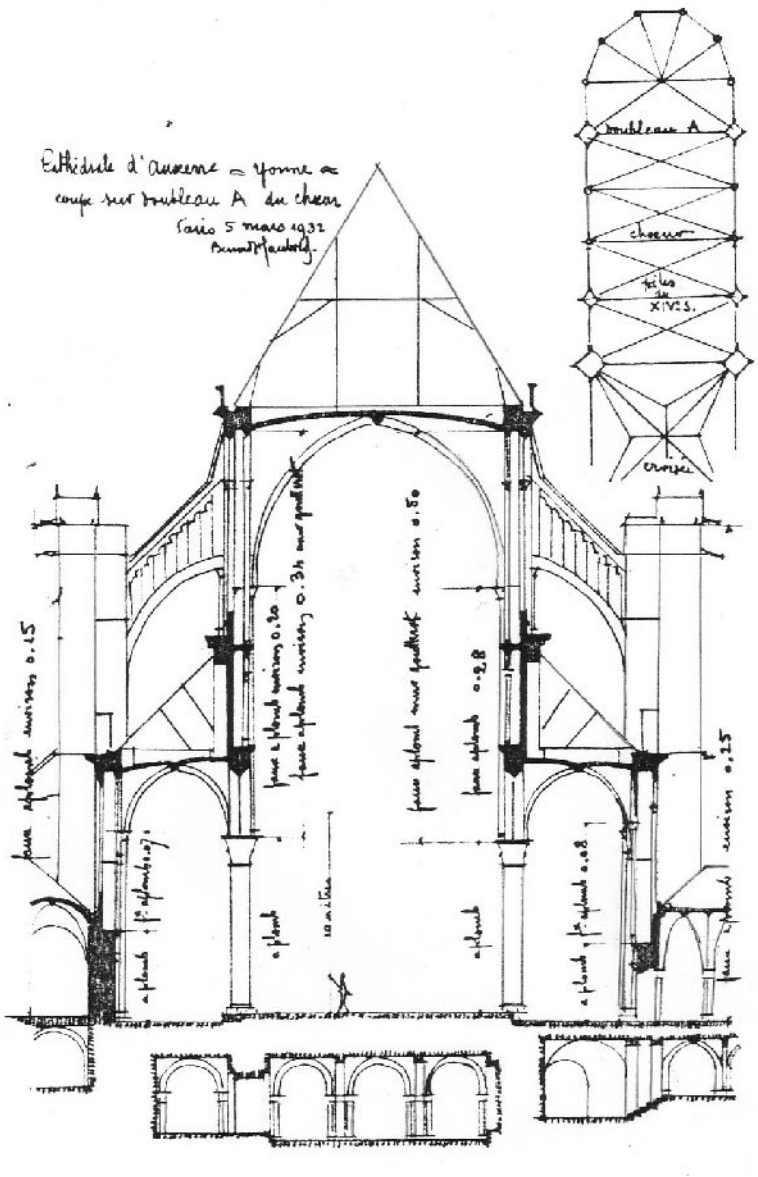

237. Coupe sur le doubleau du sanctuaire, dessinée par Haubold le 5 mars 1932

Haubold ne savait pas expliquer la cause véritable des désordres des voûtes. D'un côté, il se demandait s'il se trouvait en présence des désordres qui avaient leur origine au XIVe siècle, lorsqu'on avait dû reprendre en sous-œuvre le pilier B pour le renforcer à la suite de tassements. D'un autre côté, il se demandait si les désordres résultaient de l'époque de la restauration des arcs-boutants et des contreforts du chœur, où l'on s'était contenté de boucher seulement les crevasses des voûtes (407).
Étonnamment, il n'avait pas trouvé d'indications précises à ce sujet. Pourtant, ces restaurations avaient bien été décrites par les Piéplu dans le cadre des restaurations et consolidations de 1866 à 1875 (voir pages 151-168). En effet, les Piéplu avaient fait restaurer tous les éléments portants à l'extérieur du chœur sans s'occuper des voûtes hautes.

M. Ruprich-Robert, dans son rapport à la commission des Monuments Historiques du 6 juin 1932, formula son avis en confirmant la nécessité d'une remise en état des voûtes, aucun mouvement n'ayant été constaté ailleurs que dans celles-ci. Le devis actualisé relatif aux travaux pour la restauration de la 5e

voûte et de la partie rayonnante de l'abside ainsi que la restauration de la 4e voûte s'élevait à 119.473,09 F. Ce devis fut approuvé le 29 juin 1932. Les travaux commencèrent aussitôt par la remise en état du gros arc-doubleau à l'entrée du sanctuaire. La mise sur cintres des arcs diagonaux et des deux branches du petit doubleau joignant la clef centrale du sanctuaire, la restauration de tous les arcs et des voûtains du sanctuaire, ainsi que la restauration des arcs et des voûtains de la 4e travée fut répartie sur deux exercices en 1933 et 1934 (408) (voir plans ci-après).

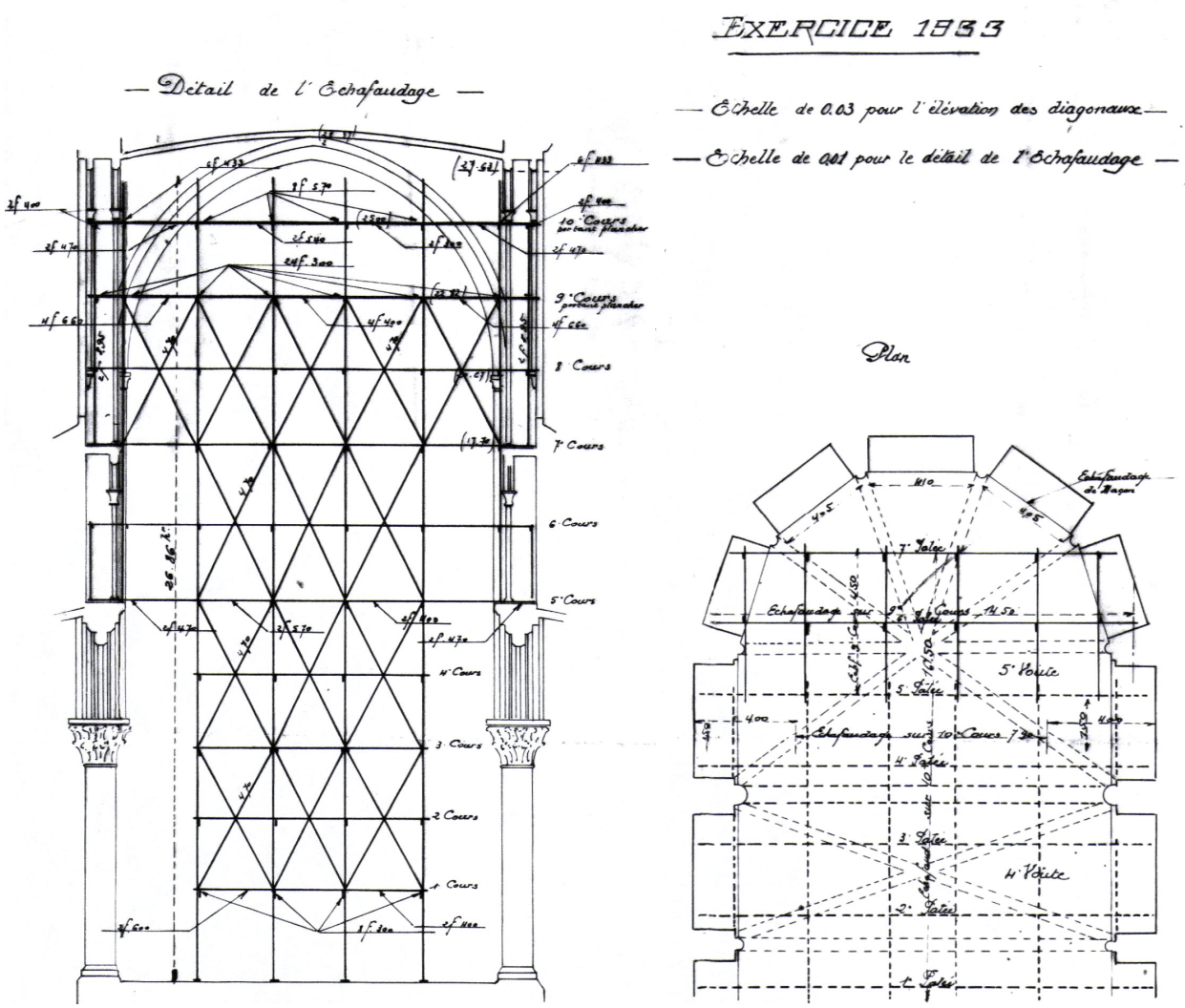

238. Exercice 1933 : Plan d'orientation et d'échafaudage d'après A. Chatignoux, entrepreneur

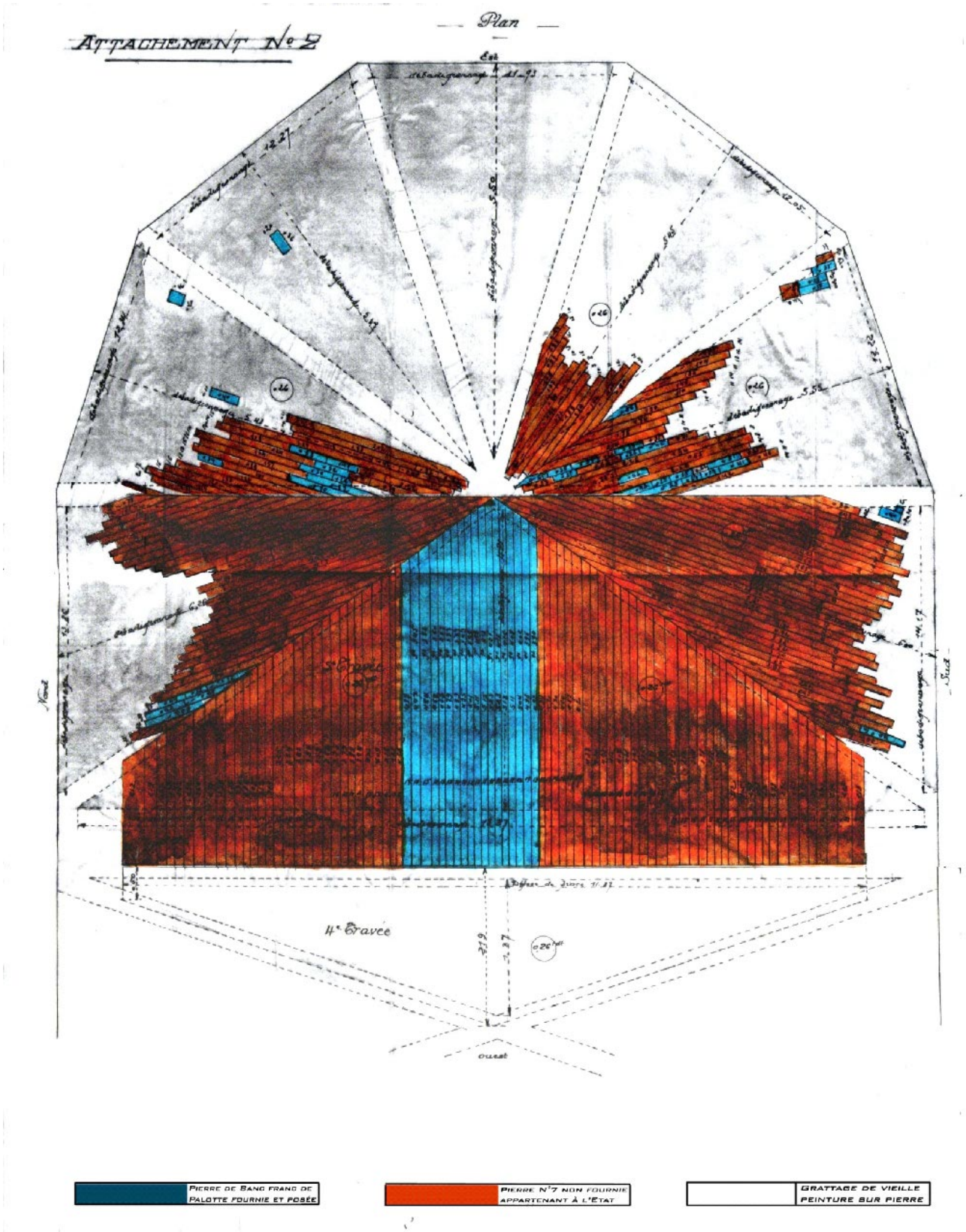

239. Exercice 1933 : Plan de restauration de la 5e voûte d'après A. Chatignoux, entrepreneur

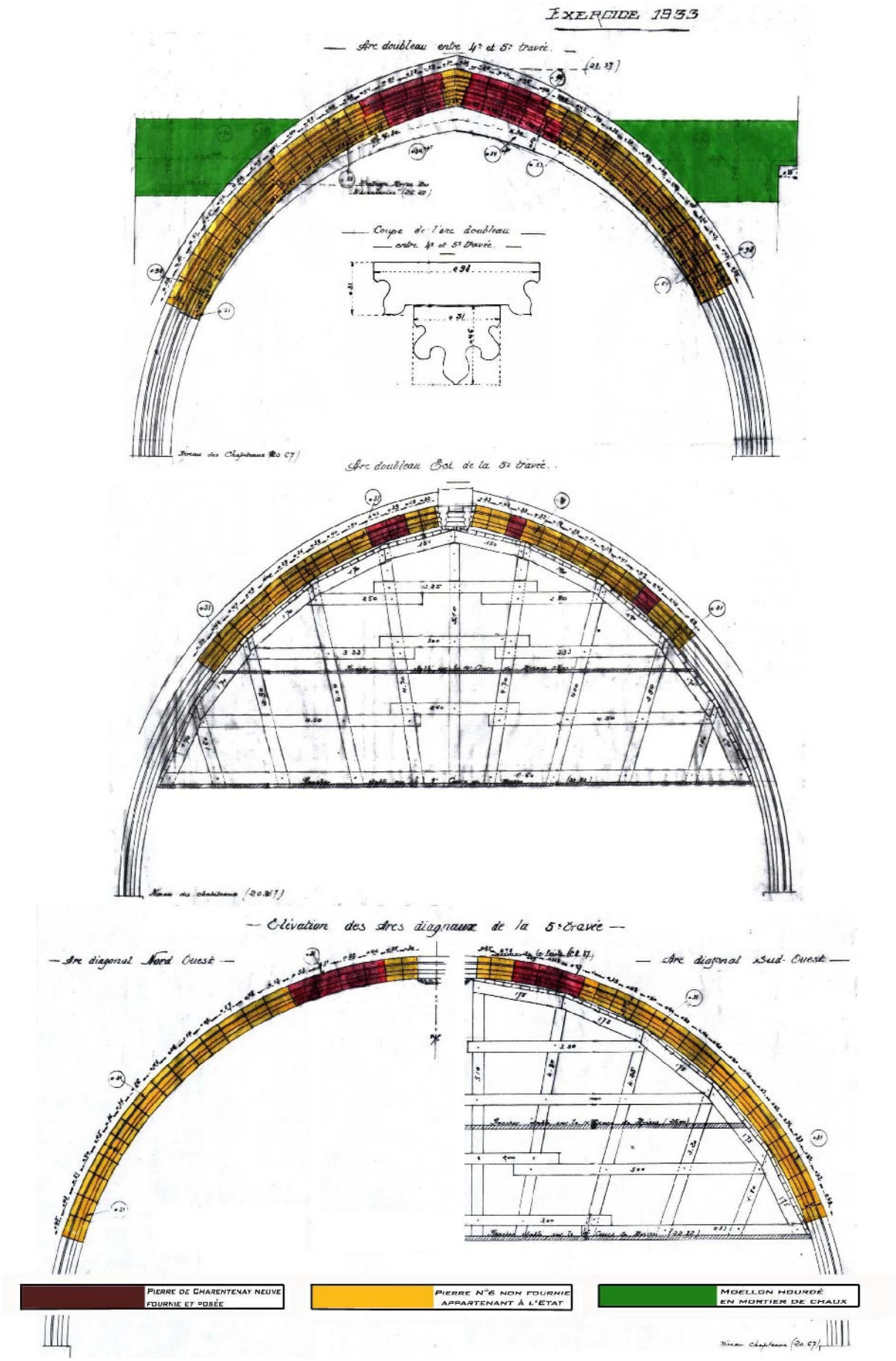

240. Exercice 1933 : Plan de restauration de la 5e voûte d'après A. Chatignoux, entrepreneur

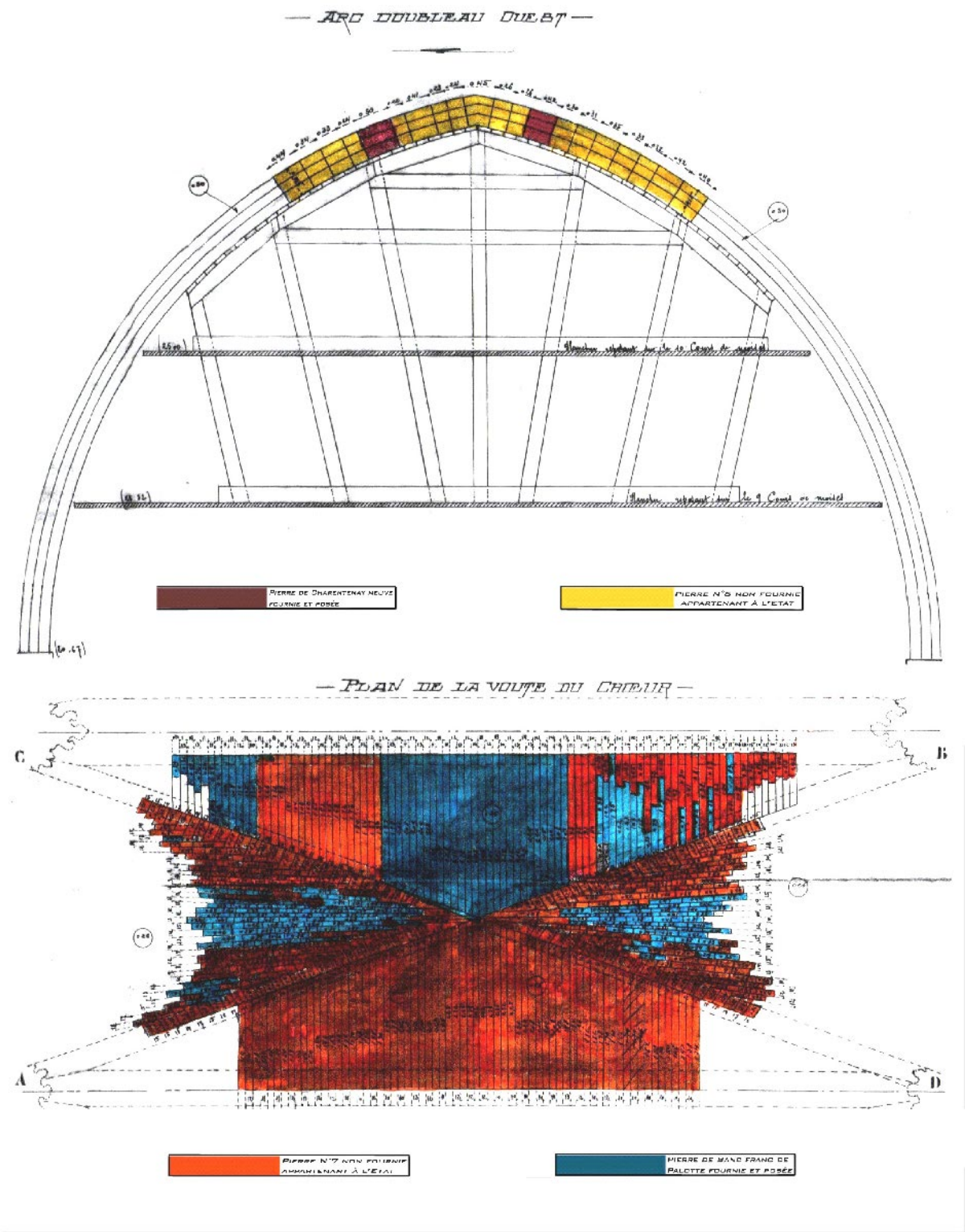

241. Exercice 1934 : Plan de restauration de la 4e voûte d'après A. Chatignoux, entrepreneur

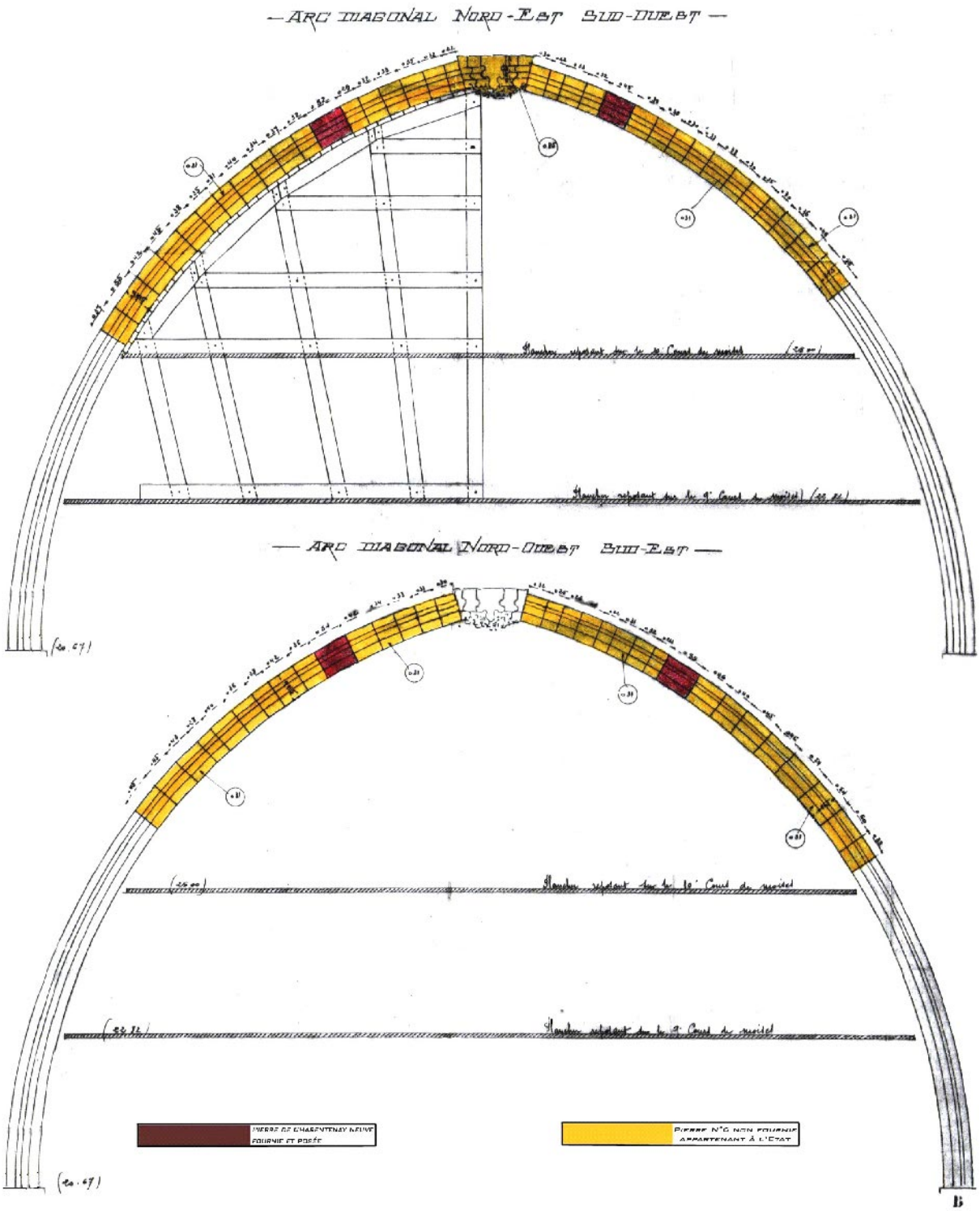

242. Exercice 1934 : Plan de restauration de la 4e voûte d'après A. Chatignoux, entrepreneur

Le budget accordé fut respecté et, par rapport du 26 août 1934, Haubold soumit le projet pour la restauration des trois premières voûtes du chœur à l'approbation du ministre. Les travaux à exécuter étaient de même caractère que ceux réalisés aux 4e et 5e voûtes, y compris l'exécution d'une chape de protection sur l'extrados de l'ensemble des voûtes restaurées. Le montant du devis s'élevait à 138.576,75 F. Haubold fit observer qu'une participation d'un montant de 37.000 francs était assurée, qui provenait à concurrence de 10.000 francs des Amis de la Cathédrale d'Auxerre, de 10.000 francs des fidèles, de 5.500 francs du Conseil général et de 11.500 francs à prélever sur différents crédits du département pour les monuments historiques. Haubold proposa d'inviter la ville d'Auxerre « malgré son opposition formelle » à participer aux dépenses des travaux projetés. Le cas échéant, ces travaux pourraient être exécutés sur deux exercices. Finalement, Haubold souligna qu'il fallait s'attendre prochainement à une forte dépense pour de gros travaux d'entretien sur l'ensemble de la cathédrale et exprima son regret « que l'ancienne cathédrale d'Auxerre, édifice important et de premier ordre, n'ait pas pu bénéficier des crédits de l'Outillage national ». Nonobstant cela, « à la suite de démarches multiples et grâce à de hautes et puissantes interventions » le devis pour l'achèvement des restaurations sur l'ensemble des voûtes du chœur fut approuvé le 28 décembre 1934 et les travaux aux trois premières voûtes répartis sur deux exercices en 1935 et 1936. Le 11 février 1935, le déplacement de l'échafaudage du sanctuaire aux parties des 2e et 3e voûtes du chœur fut commencé. Les travaux de restauration correspondirent à ceux exécutés aux 4e et 5e voûtes (409) (voir plans ci-après).

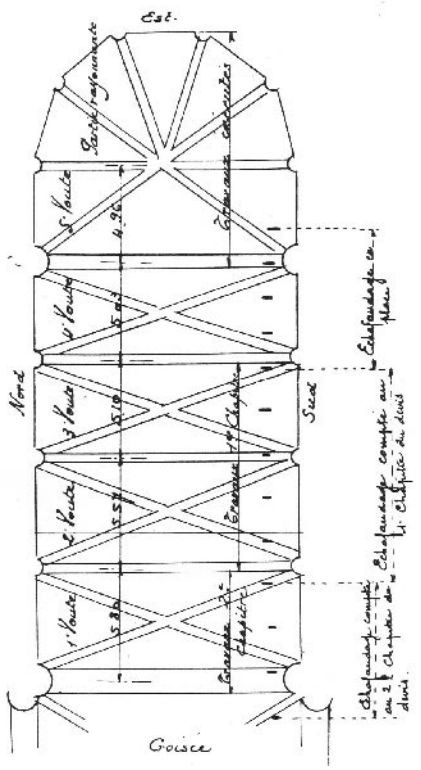

243. Document de principe, croquis d'après Haubold

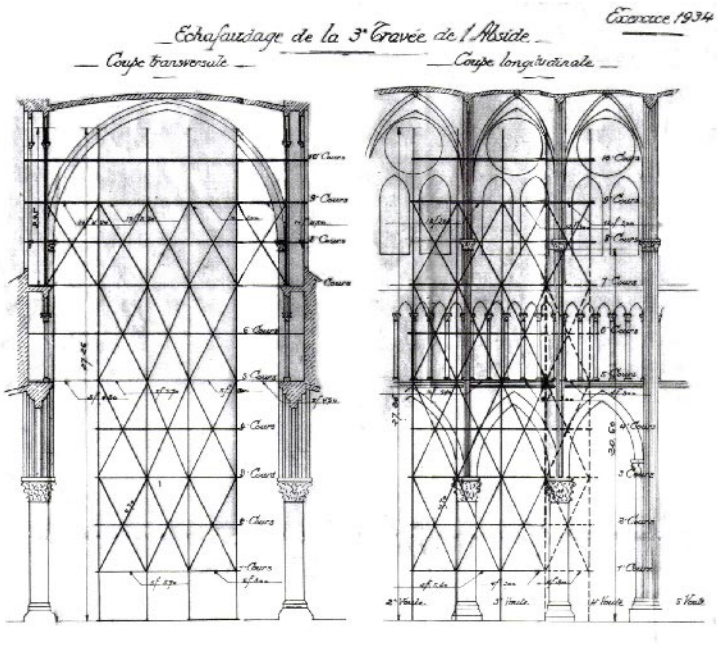

244. Exercice 1934 : Plan d'échafaudages d'après A. Chatignoux, entrepreneur

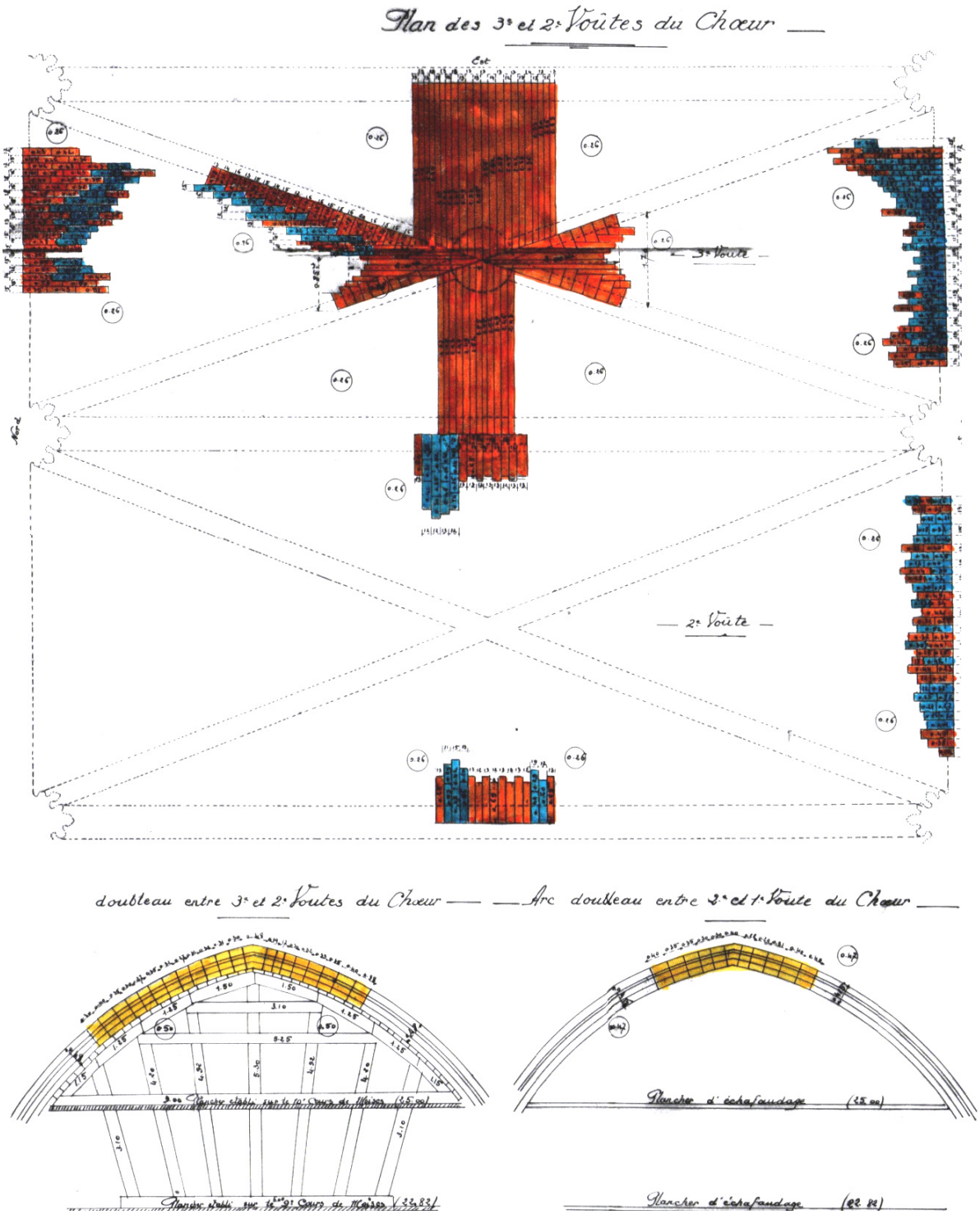

245. Exercice 1935 : Plan de restauration des 2e et 3e voûtes d'après A. Chatignoux, entrepreneur

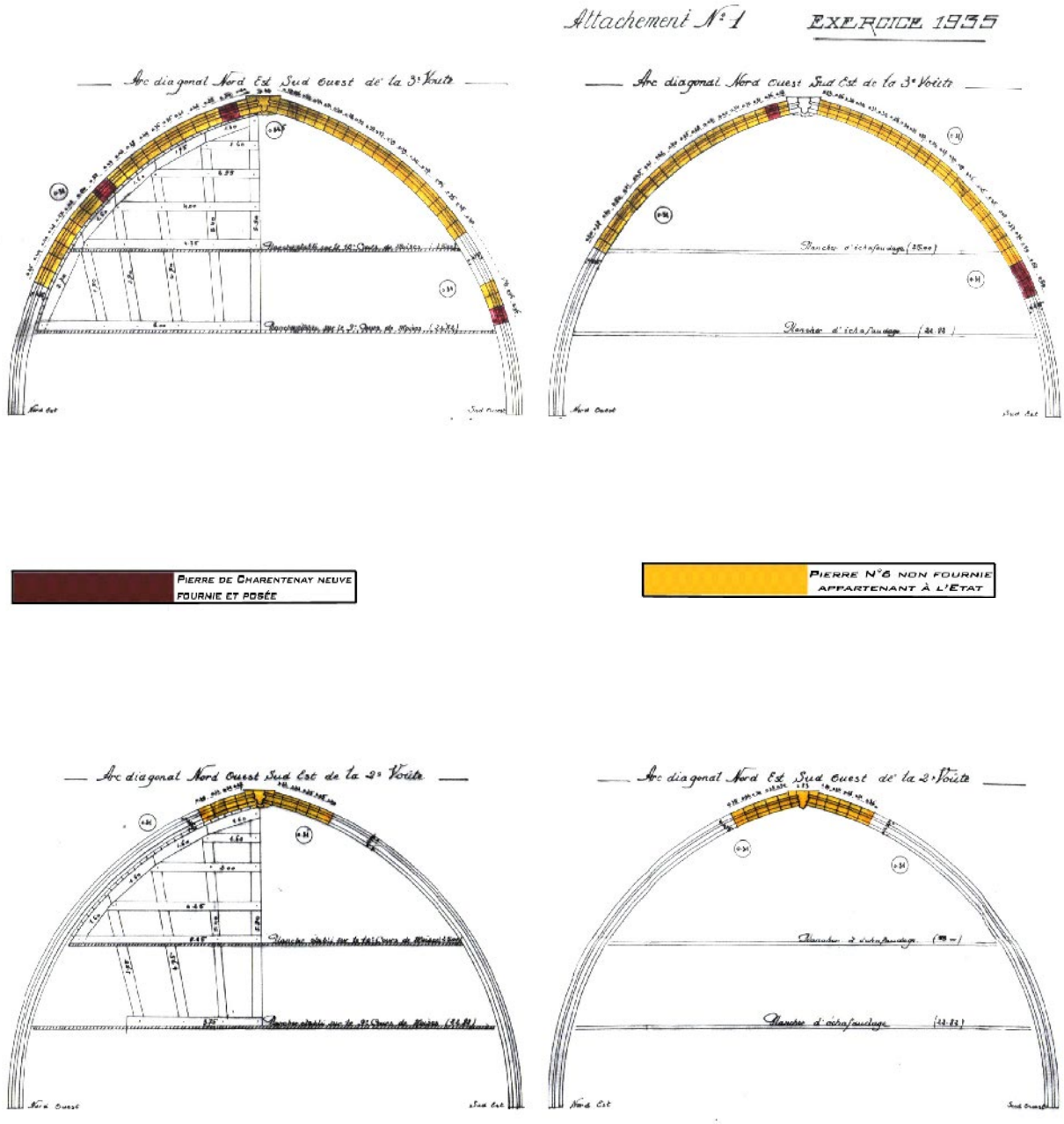

246. Exercice 1935 : Plan de restauration des 2e et 3e voûtes d'après A. Chatignoux, entrepreneur

La dernière étape des travaux aux voûtes fut réalisée par la restauration de la 1re voûte et de l'arc triomphal entre la croisée et le chœur de la cathédrale (voir plans ci-après).

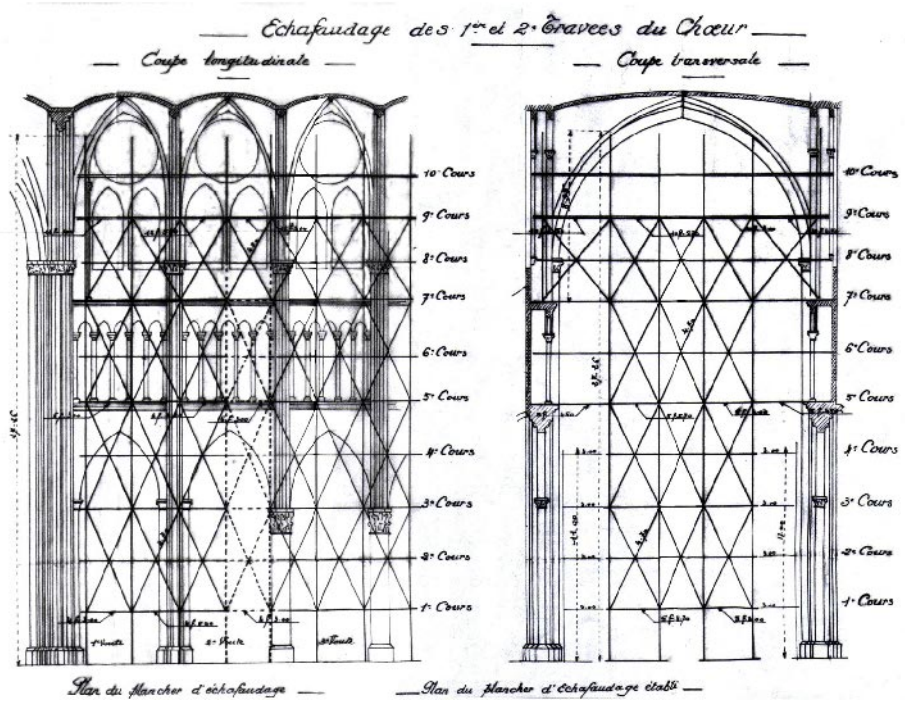

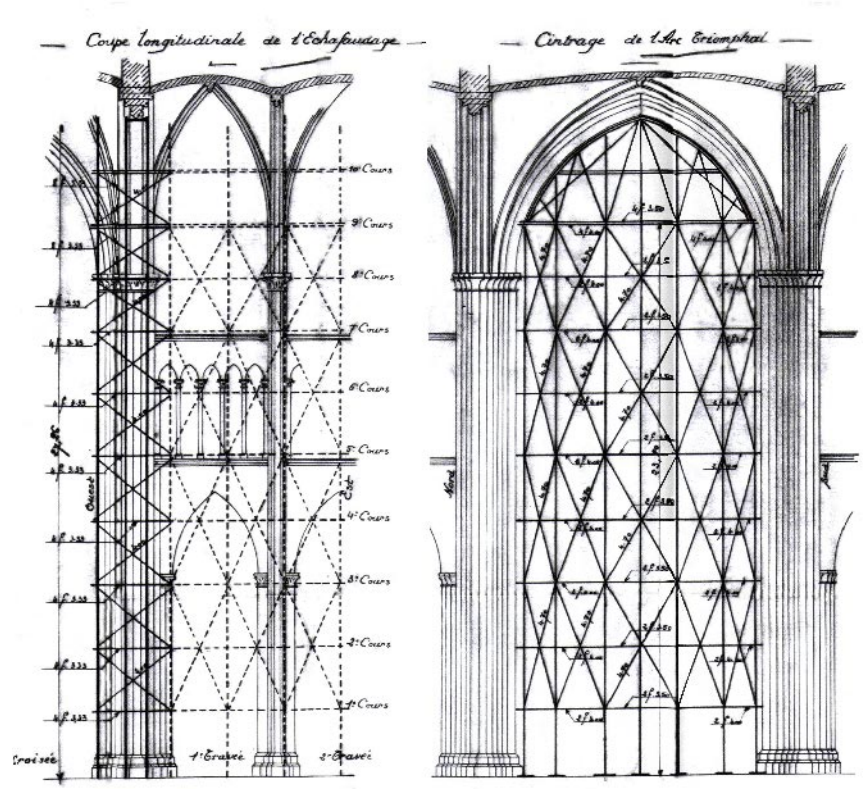

247. Exercice 1935/1936 : Plan d'échafaudages des 1ère et 2e voûtes et de l'arc triomphal d'après A. Chatignoux, entrepreneur

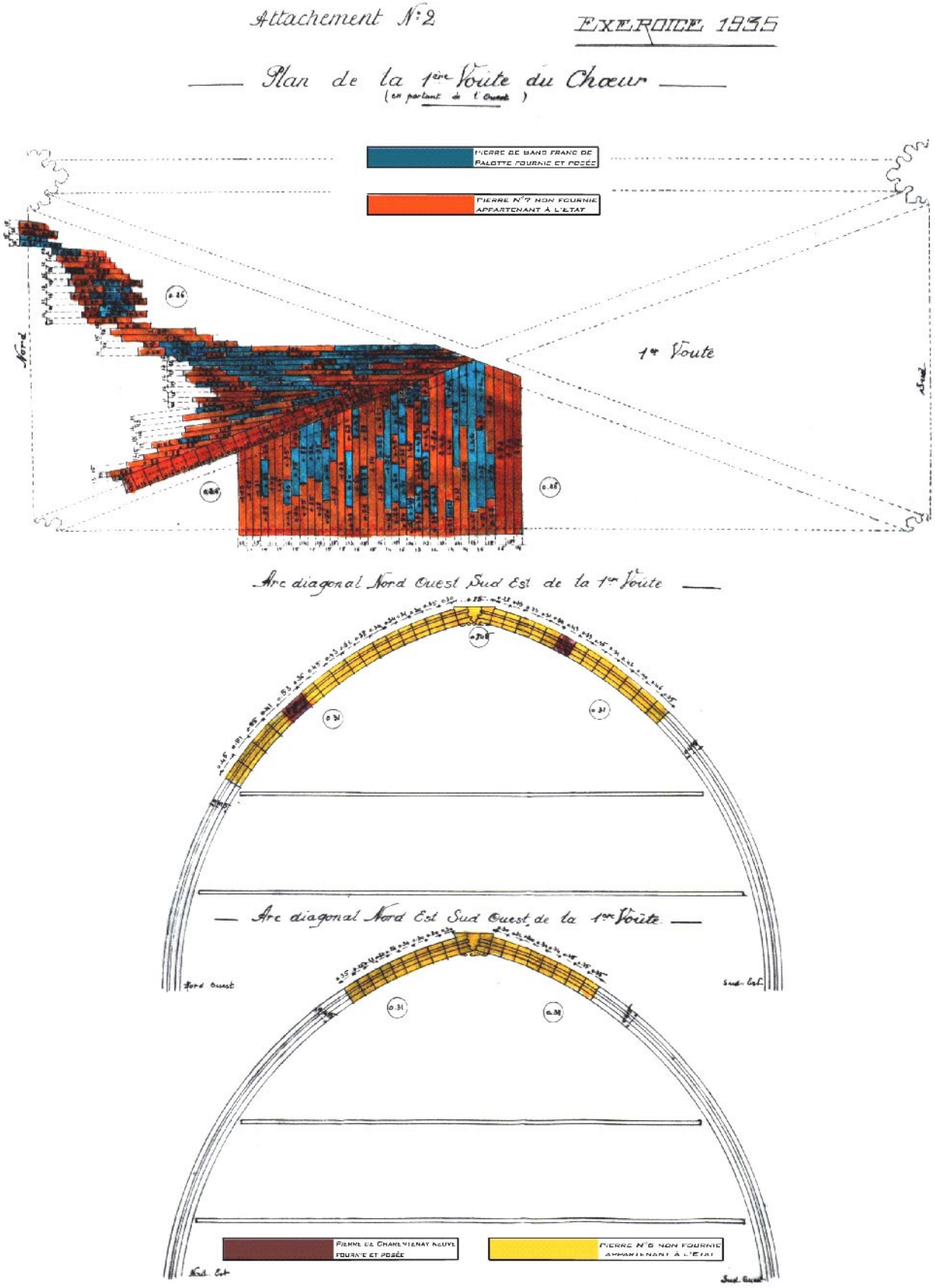

248. Exercice 1935 : Plan de restauration de la 1ère voûte d'après A. Chatignoux, entrepreneur

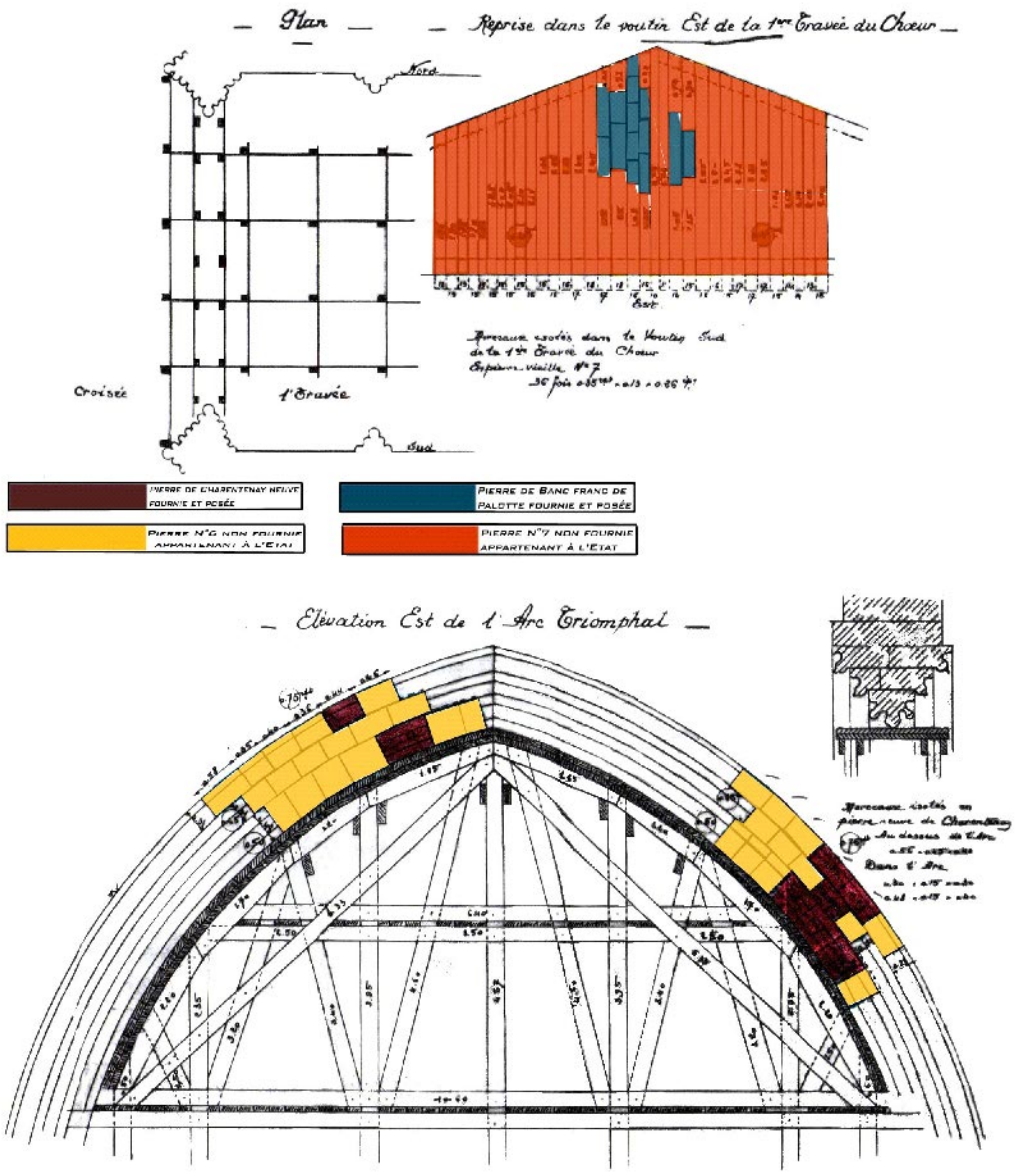

249. Exercice 1936 : Plan de restauration de la 1ère voûte et de l'arc triomphal d'après A. Chatignoux, entrepreneur

Au début de l'année 1936, les travaux furent achevés par la restauration de l'arc triomphal. En même temps, le ravalement du sanctuaire fut commencé par l'enlèvement de peintures faites au XVIIIe siècle au-dessus des arcades. Il en suivit le nettoyage du chœur, la remise en place du trône de l'archevêque et l'aménagement de l'équipement du sanctuaire, enlevé lors des travaux de restauration. Finalement, l'inauguration du chœur restauré eut lieu le 16 février 1936. Le curé de la cathédrale admira l'unité et l'ordonnance de l'ensemble des voûtes. Il se souvint de leur état avant la restauration, lorsqu'on y voyait sur certaines parties des peintures sales, sur d'autres des joints noirs datant du temps du Second Empire. Néanmoins, il regretta quelque peu la disparition de la teinte rouge de la voûte (410). On peut en conclure une similitude avec les voûtains du déambulatoire, où l'on aperçoit des doubles joints en rouge foncé avec joint intermédiaire en blanc sur un fond rougeâtre (voir page 44).